



A Liège (Ans), le 20/12/2018:

## La mérule, le cancer de la maison et ses cousines, les coniophores

*Par Luc Hamoir, géomètre-expert, expert en assurances, professeur d'expertise immobilière*

**Durée de la formation : 4 heures**

**Accréditation FSMA: 2 points pour les courtiers d'assurance**

**Agréation IPI: 3 points pour les agents immobiliers (voir site EDUX)**

**Agréation Conseil Fédéral: 4 points pour les géomètres-experts**



**Profitez des chèques-formation et ne payez que 90€ HTVA!**

### Contenu de la formation :

#### **1. La mérule : Définitions (serpula lacrimans, hyphes, mycélium, carpophore)**

- Processus de développement
- Conditions nécessaires au développement
- Comment l'identifier ? (clignotants..., indices, pourriture spécifique du bois, analyse...)
- Comment y remédier ? (traitement du bois, des maçonneries)
- Couverture et prise en charge dans les divers contrats d'assurance
- Implication en assurance sur la responsabilité ; implication lors d'une vente

#### **2. Les coniophores : Définitions : les Puteana, les marmorata.**

- Processus de développement
- Conditions nécessaires au développement
- Différence avec la mérule
- Comment l'identifier ? (clignotants..., indices, pourriture spécifique du bois, analyse...)
- Comment y remédier ? (traitement du bois, ...)
- Comparaison entre coniophore et mérule
- Couverture et prise en charge dans les divers contrats d'assurance
- Implication en assurance sur la responsabilité ; implication lors d'une vente

**Nombreux reportages photos.**

## **Acquis prévus par la formation :**

Au terme de la formation, les participants :

- Auront acquis ou amélioré leurs performances dans les techniques ou conseils qu'ils sont amenés à apporter à leurs clients.
- Auront connaissance détaillée des techniques ad hoc.
- Seront en mesure de rendre opérationnel sur terrain les techniques acquises et de mesurer leur efficacité dans les rapports.
- Auront pu échanger leur expérience professionnelle.

## **Remarque pour les courtiers d'assurance :**

Cette formation entre partiellement dans le cadre de l'article 270 §1 et est conforme aux nouvelles règles de conduite pour les intermédiaires d'assurances (article 277 de la loi du 4 avril 2014). Branches 9, 13 et 17.

### ***Copyright 2018:***

*Cette formation, son contenu et le syllabus ont été créés et réalisés par Luc Hamoir; toute reproduction ou utilisation professionnelle est interdite sans l'accord express et écrit de l'auteur.*

**Inscrivez-vous à l'adresse suivante: [www.gexham.be](http://www.gexham.be)**

13h-17h

[Plan d'accès](#)

Coordonnées de paiement : BE85 001-7059590-06